

La Commission permanente du 5 juin axée sur la transition écologique et l'aménagement du territoire

La Commission Permanente délocalisée d'Angers Loire Métropole s'est réunie le 2 mai 2023 à Sarrigné. Au cours de cette réunion délocalisée, plusieurs décisions ont été prises concernant la transition écologique ainsi que l'aménagement du territoire

Angers Loire Métropole poursuit sa politique en faveur des mobilités

57 357 € d'aide à l'achat de 308 vélos

Angers Loire Métropole poursuit son encouragement à l'achat de vélos à assistance électrique et de vélos classiques dans le cadre du déploiement du plan vélo. Pour bénéficier d'une subvention, certaines conditions doivent être remplies : être domicilié sur le territoire d'Angers Loire Métropole, avoir déposé un dossier de demande de participation financière et fournir la facture d'achat dans un délai de 2 mois à compter de la date du courrier d'accord de la subvention. Le montant de la subvention est fixé à :

- 25 % du prix d'achat TTC du vélo, plafonnée à 200 € par foyer pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, et 400 € pour l'acquisition d'un vélo cargo à assistance électrique.
- 50 € (forfait) pour un vélo classique ou pliant et 100 € (forfait) pour un vélo cargo sans assistance.

Une seule subvention est accordée par foyer. 308 dossiers (correspondant à 257 vélos à assistance électrique et 51 vélos sans assistance) sont éligibles aux conditions d'attribution fixées par Angers Loire Métropole, pour un montant total de 57 357 €. Depuis son lancement le 17 juin 2019, cette aide a été attribuée à **9 673 foyers pour un montant total de 1,8 M€**.

2 000 € attribués à Trélazé pour l'installation de deux abris vélos

Adopté en juillet 2019, le plan vélo d'Angers Loire Métropole prévoit de renforcer la pratique cyclable dans les écoles. Ainsi, une subvention de 1 000 € maximum est versée pour la construction de locaux sécurisés dans les écoles du premier degré. La commune de Trélazé qui souhaite équiper l'école élémentaire Henri et Yvonne Dufour et l'école primaire Aimé-Césaire a reçu une subvention de 2 000 € d'Angers Loire Métropole pour l'installation d'équipements de stationnement vélos au sein de ces deux établissements.

La coopération internationale à l'ordre du jour

38 500 € de subventions au projet de création d'un « Tolou keur »

Un projet de coopération territoriale sur les thèmes de la reforestation et de l'agroécologie a été initié en juillet 2022 associant Angers Loire Métropole, les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche angevins (ESA, ISTOM et Institut Agro Rennes Angers) et la Ville de Linguère au Sénégal. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'une grande muraille verte traversant le continent africain d'est en ouest qui a pour objectif de stopper la progression du désert au Sahel tout en valorisant les espèces locales. Il prévoit, notamment le développement d'un projet de stages « Tolou keur » (forêts nourricières et médicinales).

L'objectif est double :

- répondre à un besoin des étudiants angevins en proposant un terrain de stage en parfaite adéquation avec leurs études ;

- agir en partenariat avec la ville de Linguère, l'Agence sénégalaise de la reforestation et de la grande muraille verte et Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF) dans un projet de coopération territoriale. Celui-ci se poursuit en 2023 avec l'aménagement de deux nouvelles parcelles en forêt nourricières et médicinales.

Angers Loire Métropole participe ainsi au financement du projet de stage « Tolou keur » pour un montant total de 38 500 €, réparti comme suit : 24 000 € versé à l'ASRGMV pour la mise en place des activités, 12 000 € à l'AVSF pour le suivi et la formation entre juin 2023 et juin 2024 et 2 500 € versé à l'École supérieure d'agro-développement international (ISTOM).

Près d'1M€ de subventions à deux programmes de réhabilitation

Afin d'accompagner le Programme local de l'habitat et répondre aux besoins de réhabilitation d'opérations dont les logements sont achevés depuis au moins 15 ans, la Communauté urbaine participe au financement d'opérations de réhabilitation.

À ce titre, 956 950 € sont attribués à Podeliha :

- 394 750 € pour la réhabilitation de la résidence « Salpinte » à Angers (144 logements collectifs allant du T1 au T5).
- 562 200 € pour l'opération de réhabilitation « Ensemble Chevrollier » (197 logements collectifs, de typologie T1 à T5).

10 000 € de subventions accordés à deux associations au titre de la prévention de la délinquance

Les projets visant à lutter contre la récidive, les violences sexistes et sexuelles font partie des priorités du Conseil intercommunal de sécurité et de la prévention de la délinquance (CISPD) d'Angers Loire Métropole, notamment ceux portés par les associations œuvrant au sein de la Maison d'arrêt et de la Maison de la justice et du droit.

Ainsi, l'association Médiations 49 se voit attribuer une subvention de 4 000 € et le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) reçoit une subvention de 6 000 € de la part d'Angers Loire Métropole.

L'intégralité de ces délibérations est consultable sur le site d'ALM : <http://www.angersloiremetropole.fr/la-metropole/le-conseil-communautaire-d-angers-loire-metropole/la-commission-permanente/index.html>